



Distr.
LIMITÉE

CS/ID/JC/VI/7
Août 2012

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

**MARCHÉ COMMUN
de l'Afrique orientale et australe**

Sixième réunion conjointe des Comités
Transport et Communications; TI et Énergie

Lilongwe, Malawi
16 - 18 octobre 2012

**8^{ème} Assemblée General Annuelle De L' Association Des Regulateurs De
L'Information et Des Communications De L'Afrique Orientale et Australe (ARICEA)**

INTRODUCTION

1. La 8^{ème} Assemblée générale annuelle (AGA) de l'ARICEA s'est tenue du 25 au 27 juillet 2012 à l'Hôtel « Elephant Hills » de Victoria Falls (Zimbabwe).

PARTICIPATION, OUVERTURE DE LA 8^{ème} AGA, ELECTION DU COMITE EXECUTIF, ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET DU PROGRAMME DE TRAVAIL

Participation

2. Ont participé à la 8^{ème} AGA les délégués des institutions suivantes : Agence de régulation et de contrôle des télécommunications du Burundi (ARCT), Commission des communications du Kenya (CCK), Autorité des TIC de Maurice, Agence rwandaise de régulation des services d'utilité publique (ARRSUP), Société nationale des télécommunications (SNT) du Soudan, Commission ougandaise des communications (COC), Autorité des technologies de l'information et de la communication de Zambie (ZICTA), Autorité de régulation des Postes et Télécommunications du Zimbabwe (POTRAZ) et, enfin, Autorité de communication audiovisuelle du Zimbabwe (BAZ). Les organisations qui ont participé à l'assemblée en qualité d'observateur étaient : l'UPU, l'UIT, le CRDI et la CEA. La liste des participants figure à l'**annexe V**.

Ouverture de la réunion (*Point 1 de l'ordre du jour*)

Invité d'honneur : Monsieur Munesushe Munodawafa, Secrétaire général du Ministère du transport, des communications et du développement de l'infrastructure du Zimbabwe

3. L'Invité d'honneur, Monsieur Munesushe Munodawafa, Secrétaire général du Ministère du transport, des communications et du développement de l'infrastructure, a souhaité aux délégués, au nom du Gouvernement et du Peuple de la République du Zimbabwe, la bienvenue en son pays et, plus particulièrement, à Victoria Falls, dans le cadre de la 8^{ème} Assemblée générale annuelle de l'Association des Régulateurs de l'information et des communications de l'Afrique orientale et australe (ARICEA).

4. En tant que membre du COMESA, a-t-il dit, le Zimbabwe s'honore toujours d'accueillir les autres Etats membres, dans la poursuite d'un marché commun pour la région de l'Afrique orientale et australe. Le rôle du secteur des communications est de favoriser les activités économiques et sociales qui créent un sentiment de communauté parmi les différents pays et peuples de la région.

5. La 8^{ème} AGA se penchera, a-t-il précisé, sur des questions stratégiques du secteur des communications susceptibles de promouvoir la croissance et l'intégration régionales. Ces questions sont, entre autres, la protection des consommateurs, la cyber-sécurité et la feuille de route pour la qualité de service. Au Zimbabwe, les objectifs de la politique gouvernementale du secteur des communications visent la promotion de l'accès aux services, les prix abordables et la poursuite d'une qualité de service comparable aux meilleures pratiques mondiales. C'est dans le contexte de ces objectifs que le Gouvernement zimbabwéen a établi le Fonds des services universels, en vue d'étendre les services aux zones jadis marginalisées. L'orateur a indiqué que la POTRAZ travaille présentement sur un certain nombre de projets d'extension des réseaux et d'amélioration de la qualité de service dans tous les coins du pays. D'ores et déjà, elle travaille sur le

code postal et le système d'adresse des envois postaux, afin de donner à chaque maison un code d'identification. Cette initiative assurera la distribution du courrier et la prestation de services dans de meilleurs délais, tout le temps. Elle permettra également aux autres parties prenantes d'exercer leurs activités et affaires rapidement, aisément et avec précision.

6. Le Fonds des services universels permet aussi à La Poste de migrer vers des services plus diversifiés, grâce à l'application des innovations intervenues dans les technologies de l'information et de la communication. Ce Fonds est aussi utilisé tant pour l'informatisation des guichets des bureaux de poste que pour l'expansion du réseau postal.

7. Monsieur Munodawafa a donné une description des services des TIC au Zimbabwe. Il a spécifié que le nombre des abonnés téléphoniques, tant pour les lignes fixes que pour les portables, est passé d'environ 500.000 en 2001 à plus de 9 millions à présent. La majeure partie de cette croissance est intervenue dans le sous-secteur des téléphones cellulaires, où la télé-densité des portables a accru de 2,9% en 2001 à plus de 73% en décembre 2011. L'utilisation de l'internet s'est aussi accrue exponentiellement, promue notamment par un accès plus grand au service des portables, ainsi que par des innovations apportées au service des téléphones fixes, tel que l'ADSL.

8. Monsieur Munodawafa a invité les délégués à trouver du temps pour visiter les puissantes Chutes de Victoria et leurs alentours constitués de parcs naturels et d'autres attractions.

9. En conclusion, il a déclaré l'ouverture officielle de la 8^{ème} Assemblée générale annuelle de l'ARICEA.

Dr. Abu Sufian E Dafalla, Responsable des Télécommunications au Secrétariat du COMESA.

10. Le Dr. Dafalla a pris la parole à la séance d'ouverture de la 8^{ème} AGA, au nom du Secrétaire général du COMESA. Dans son discours, il a exprimé sa gratitude envers l'Invité d'honneur, Monsieur Munesushe Munodawafa qui, nonobstant son calendrier serré, a pu aménager l'emploi du temps pour honorer de sa présence l'ouverture de la 8^{ème} Assemblée générale annuelle de l'ARICEA. Il a aussi remercié le Gouvernement et le Peuple de la République du Zimbabwe, ainsi que le Directeur général et le personnel de la POTRAZ, pour être hôtes de la réunion et pour l'accueil et l'hospitalité, combien chaleureux, accordés aux délégués depuis leur arrivée.

11. Le Dr. Dafalla a rappelé qu'il y a nécessité de protéger les consommateurs contre toutes les formes d'abus. Bien que la libéralisation du marché des TIC ait étendu la portée du choix des services pour la clientèle, il serait néanmoins plus avantageux que les consommateurs soient habilités à faire des choix bien informés. De plus, des mesures nécessaires devront être mises en place au niveau des politiques et de la régulation, afin s'assurer la protection des consommateurs contre les abus du marché, les pratiques commerciales déloyales et le cyber-crime. Il a par conséquent encouragé les régulateurs de prendre des initiatives pour la mise en œuvre de la protection des consommateurs.

12. En outre, il a souligné que le chemin à suivre dans le domaine des télécommunications pour la réalisation d'un développement durable et des conditions sociales améliorées n'est pas toujours sans heurts. Les problèmes du cyber-crime et

d'immixtion dans la confidentialité constituent de véritables menaces. Les citoyens doivent avoir confiance dans l'infrastructure en place et dans les services leur offerts. La croissance rapide de l'Internet a également entraîné une croissance correspondante du nombre et de l'importance des menaces du cyber-crime, redoublant considérablement les dangers en ligne, surtout à l'endroit des enfants. Le COMESA a élaboré une politique de cyber-sécurité, une loi-type et une feuille de route pour leur mise en œuvre, lesquelles ont été adoptées par les organes décideurs. Il envisage aussi d'entreprendre une étude sur toute infrastructure publique clé, afin d'assurer la protection de l'infrastructure de l'information, y compris les réseaux d'énergie électrique, les réseaux des TIC, les systèmes bancaires etc. Des activités de formation pour renforcement des compétences dans ce domaine seront organisées avec le concours des partenaires du développement et des Etats membres. Ces derniers doivent prendre cette question au sérieux, étant donné qu'elle touche les citoyens et sape le commerce, les opérations bancaires, l'assurance, la vente de billets et autres services en ligne.

13. Le Dr. Dafalla a enfin remercié l'Union postale universelle (UPU) la CEA, l'UIT et les autres partenaires de développement pour leur appui rendu au COMESA et à l'ARICEA.

Discours de M Trilock Dwarka, Président sortant de l'ARICEA et Président du Conseil d'administration de l'Autorité des TIC de Maurice.

14. Monsieur Trilock Dwarka, Président sortant de l'ARICEA et Président du Conseil d'administration de l'Autorité des TIC de Maurice, a remercié Monsieur Munesushe Munodawafa pour l'ouverture de la réunion. Il a ensuite remercié le Peuple et le Gouvernement du Zimbabwe, ainsi que la POTRAZ, pour être hôtes de la 8^{ème} AGA et pour l'accueil, combien chaleureux, réservé aux délégués.

15. Il a souligné que l'ARICEA travaille inlassablement au développement des TIC dans la région du COMESA et à la mise en place des mécanismes nécessaires pour appuyer la coopération et assurer la complémentarité entre ses membres. L'ARICEA a accompli un excellent travail en ce qui concerne la promotion et l'enrichissement des politiques et des stratégies communes, destinées au développement des domaines technologiques vitaux. Elle a aussi travaillé efficacement dans la coordination des efforts des régulateurs pour un environnement propice de politiques et de régulation.

16. Ainsi, l'ARICEA a contribué considérablement à l'intégration régionale, en harmonisant les politiques, la régulation et la base des connaissances dans le domaine des TIC. Cependant, elle connaît des difficultés en ce qui concerne l'attraction du secteur privé et le renforcement de son rôle au niveau régional et le traitement des questions transfrontalières, telles que le spectre, l'interconnexion et la cyber-sécurité, et la coordination des opinions de ses membres dans les forums internationaux.

17. Monsieur Dwarka a remercié le CRDI, l'UIT l'EAC, l'UPU et d'autres partenaires du développement pour leur appui rendu à l'ARICEA. Il a aussi exprimé sa gratitude envers le Secrétariat du COMESA pour le soutien technique et financier accordé à l'ARICEA.

Discours de Monsieur Alfred Marisa, Directeur-adjoint de la POTRAZ.

18. Monsieur Alfred Marisa a souhaité aux participants, au nom de l'Ingénieur C.M. Sibanda, Directeur-général de la POTRAZ, et à son propre nom, la bienvenue à Victoria Falls (Zimbabwe), dans le cadre de la 8^{ème} Assemblée générale annuelle de l'ARICEA. Il a

expliqué que l'Ingénieur Sibanda était absent parce qu'il devait comparaître devant un comité portefeuille parlementaire. Il a souligné que la POTRAZ s'est engagée à part entière au succès de l'ARICEA, afin d'en faire une robuste association de taille à répondre au paysage des TIC sans cesse en changement dans la région. Il a préconisé la mise en place d'un cadre institutionnel solide de l'ARICEA. Il a mis en exergue les engagements de la POTRAZ à soutenir l'ARICEA, rappelant que le Zimbabwe est également engagé aux programmes du COMESA et de l'ARICEA.

19. Le Zimbabwe, par le truchement de la POTRAZ, est dévoué au paiement de ses contributions, ainsi qu'à la participation aux activités de l'ARICEA. « Nous voudrions vous assurer, a-t-il insisté, d'un engagement encore plus grand du Zimbabwe envers l'ARICEA, dans l'avenir ». Il a souhaité aux délégués de fructueuses délibérations au cours de la 8^{ème} AGA de l'ARICEA et un agréable séjour à Victoria Falls.

Discours de Mme Gladys Mutyavaviri, Coordinatrice régionale des projets de l'UPU pour l'Afrique orientale et australe.

20. Au nom des agences de l'ONU représentées aux assises de l'ARICEA, et aussi à son propre nom, Mme Mutyavaviri a remercié le COMESA pour son invitation. « Comme vous le savez, a-t-elle spécifié, les agences de l'ONU opérant dans le secteur des communications comprennent l'Union postale universelle (UPU), l'Union internationale des télécommunications (UIT) et la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA) ». L'oratrice a remercié le Gouvernement du Zimbabwe pour avoir accordé siège au Bureau régional de l'UPU pour l'Afrique australe et orientale et au Bureau régional de l'UIT, tous deux sis à Harare (Zimbabwe).

21. Mme Mutyavaviri a expliqué que le secteur des communications connaît des changements sans précédent. Il fait face à des défis importants découlant du changement des besoins des clients, de l'essor du commerce électronique, de la dérégulation et libéralisation des marchés postaux, de la concurrence accrue et des progrès technologiques. En ce qui concerne le sous-secteur des télécommunications, une des questions cruciales est la migration vers les services de communication audiovisuelle numérique. « Comme nous le savons, a-t-elle rappelé, la date limite internationale pour la migration de l'analogique à la Télévision terrestre numérique (DTT), fixée de concert par tous les pays du monde, est le 17 juin 2015 ».

22. Mme Mutyavaviri a souligné que l'utilisation efficace du vaste réseau postal dans les différents pays a un important rôle à jouer dans le développement socioéconomique national. L'usage du réseau postal à trois dimensions - à savoir physique, électronique et financière - assure une infrastructure qui peut être utilisé pour faciliter le développement socioéconomique national et la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement fixés par les Nations Unies. Le vaste réseau postal peut être utilisé pour combler le fossé numérique, en y établissant des Centres de communication et/ou des cafés internet.

23. Les développements technologiques du réseau postal facilitent la provision d'une rangée plus vaste de nouveaux produits et services innovateurs, tels que l'e-mail et l'internet, le courrier hybride, le commerce en ligne, les services financiers en ligne et des études à distance, grâce à des programmes d'apprentissage en ligne offerts par le biais du réseau postal.

Discours de remerciement

24. Madame Margaret Chalwe, Directrice générale de la ZICTA (Autorité des Technologies de l'Information et des Communications de Zambie) a exprimé, au nom des délégués et à son propre nom, de sincères remerciements et sentiments de gratitude envers Monsieur Munesushe Munodawafa, l'Invité d'honneur, pour sa présence à la séance d'ouverture de la réunion. Elle a remercié le Gouvernement de la République du Zimbabwe, et plus spécialement l'Autorité de régulation des Postes et Télécommunications du Zimbabwe (POTRAZ), pour avoir accueilli la 8^{ème} AGA et pour l'hospitalité, combien chaleureuse, accordée aux délégués depuis leur arrivée dans la belle ville de Victoria Falls. En outre, Madame Chalwe a remercié le Secrétariat du COMESA, dont l'assistance a stimulé le secteur des communications dans la région, grâce à l'harmonisation des politiques des TIC, au renforcement des capacités des pays membres et à la mobilisation de l'appui nécessaire aux différentes initiatives. Elle a enfin remercié le Comité exécutif sortant, sous la présidence de l'Ile Maurice, pour son travail et direction de l'ARICEA au cours de la période écoulée d'un an.

Election du Comité exécutif et des comités techniques (*Point 2 de l'ordre du jour*)

25. En conformité avec la Constitution de l'ARICEA, son Secrétariat a présenté la liste des proposés nouveaux membres du Comité exécutif, pour examen et adoption par la 8^{ème} AGA. La constitution prévoit la retraite/le remplacement de trois membres qui ont servi deux ans dans le Comité et la rétention de deux autres membres pour une année supplémentaire, en vue d'en assurer la continuité. Les membres proposés du Comité exécutif étaient les suivants :-

Comité exécutif

26. L'Autorité des TIC (ATIC) de Maurice, l'Entreprise nationale des télécommunications (ENT) du Soudan et la Commission ougandaise des communications (COC) ont terminé leur mandat de deux ans en tant que membres du Comité exécutif et, ipso facto, doivent être remplacées; tandis que l'Autorité régulatrice des Postes et Télécommunications du Zimbabwe (POTRAZ) et l'Agence rwandaise de régulation des services d'utilité publique (ARRSUP) ont été proposées de continuer comme membres pour une année supplémentaire. L'Autorité nationale de régulation des Télécommunications (ANRT) d'Egypte, la Commission des communications d'Egypte et l'Autorité des TIC de Zambie (ZICTA) seraient de nouveaux membres du Comité exécutif. La POTRAZ et l'ENT assumeront respectivement la présidence et la vice-présidence de l'ARICEA.

Décision

27. La 8^{ème} AGA a élu le Comité exécutif comprenant la POTRAZ du Zimbabwe (Présidente), l'ANRT d'Egypte (Vice-présidente), la ZICTA de Zambie, la CCK du Kenya et l'ARRSUP du Rwanda (Membres).

Transfert de pouvoir du Président sortant au nouveau Président (*Point 3 de l'ordre du jour*)

28. Le Président sortant, à savoir l'Ile Maurice, a remis les instruments du pouvoir au nouveau Président qu'est le Zimbabwe.

Adoption de l'ordre du jour et du Programme de travail (Point 4 de l'ordre du jour)

29. L'assemblée a adopté l'ordre du jour ci-après:

1. Ouverture de la Réunion
2. Election du Comité exécutif et des autres comités
3. Transfert du pouvoir (Présidence) et remise des instruments du pouvoir
4. Adoption de l'ordre du jour et du programme de travail
5. Examen du Rapport du Comité exécutif
6. Examen du Programme 2012 de l'ARICEA
7. Examen des Lignes directrices de la Politique de protection des consommateurs
8. Examen du Rapport de l'atelier sur la migration numérique
9. Examen du Rapport sur la formation des Régulateurs postaux
10. Examen de la Feuille de route pour la qualité de service des services postaux
11. Examen de l'Accord de siège du Secrétariat de l'ARICEA
12. Etat des finances de l'ARICEA
13. Présentation des questions pertinentes
14. Questions diverses
15. Adoption du rapport et clôture de la réunion

30. L'assemblée a adopté le programme de travail suivant:

Mercredi	25 juillet 2012:	09:00 – 17:00 heures
Jeudi	26 juillet 2012:	09:00 – 17:00 heures
Vendredi	27 juillet 2012:	09:00 – 14:00 heures

COMPTE RENDU DES DEBATS

Examen du Rapport du Comité exécutif (Point 5 de l'ordre du jour)

Stratégie des communications et de commercialisation de l'ARICEA

31. La 7^{ème} AGA avait pris des décisions en rapport avec la stratégie des communications et de commercialisation de l'ARICEA, lesquelles comprenaient la création d'un nouveau site web de l'ARICEA, la soumission de l'information à poster sur le site web et la soumission des points focaux.

32. D'après le rapport du Comité exécutif, un nouveau site web a été créé. Cependant, un bon nombre des pays n'ont pas encore soumis l'information à poster sur ledit site web. La R D Congo, l'Ile Maurice et l'Ouganda ont déjà soumis leur rapport du pays, lequel a été posté sur le site web de l'ARICEA. La documentation de la 8^{ème} AGA a également été postée sur le site web et les membres étaient priés de la télécharger.

33. Les membres qui ont déjà soumis leurs points focaux sont : l'Autorité de régulation nationale des télécommunications d'Egypte, l'Entreprise nationale des télécommunications (ENT) du Soudan, l'Autorité éthiopienne de communication audiovisuelle (EBA), la

Commission des communications du Kenya, la Commission ougandaise des communications et la ZICTA de Zambie.

Décisions

34. La 8^{ème} AGA a pris des décisions suivantes:

1. Les membres devraient soumettre leurs données et information conformément au modèle qui a été distribué.
2. Les Etats membres sont exhortés à utiliser le site web gratuitement pour leurs annonces et publicités;
3. Les Etats membres qui n'ont pas encore soumis leurs points focaux devraient le faire avant le 25 août 2012.

Réseau de la prochaine génération

35. La 7^{ème} AGA avait décidé qu'une étude soit entreprise sur le niveau de préparation des Etats membres en ce qui concerne la migration et le déploiement du Réseau de la prochaine génération et la connectivité à bande large. L'étude devrait aussi évaluer l'état d'un environnement propice à cet effet.

36. L'assemblée a examiné les questions ci-dessus et a préconisé que le Secrétariat puisse entre en contact avec des organisations internationales comme le CRDI, en vue d'en épauler la mise en œuvre. L'UIT a assuré l'assemblée que étude en question serait entreprise conjointement avec le COMESA.

Décision

37. Il a été recommandé que le Secrétariat travaille en liaison avec le CRDI et l'UIT pour la mise en œuvre de cette activité.

Partage d'infrastructure

38. La 7^{ème} AGA avait décidé que des lignes directrices de la politique sur le partage d'infrastructure soient élaborées.

39. L'assemblée a souligné l'importance de cette question : d'où la nécessité pour les Etats membres de mettre en place des lignes directrices de la politique et une réglementation à cet effet.

Décision

40. Il a été recommandé que le Secrétariat mobilise des fonds pour l'élaboration des lignes directrices de la politique en question.

Atelier de renforcement des capacités pour normes et homologation

41. La 7^{ème} AGA avait décidé que cet atelier devrait avoir lieu et, en conséquence, avait prié les Etats membres d'y participer.

Décision

42. Il a été recommandé que le Secrétariat travaille en liaison avec l'UIT pour assurer la mise en œuvre de cette activité.

Paiement des contributions

43. La 7^{ème} AGA avait pris des décisions suivantes:

1. Le Président devrait rappeler les membres ayant des arriérés d'épurer leurs contributions;
2. Le Président devrait écrire au Ministère des TIC d'Ethiopie au sujet des arriérés de l'ETA et des membres associés, avec copies pour information aux régulateurs de ce pays ;
3. L'émission des factures pour 2011; et
4. Prière à tous les membres d'inclure les contributions de l'ARICEA dans leurs budgets respectifs.

44. En général, les membres ont payé leur contribution pour 2011. Cependant, certains d'entre eux sont encore en arriérés.

45. Les factures pour 2012 ont été émises avec une lettre d'accompagnement soulignant les principaux problèmes concernant le paiement des contributions.

Décision

46. La 8^{ème} AGA a prié les membres de l'ARICEA de payer leurs contributions pour 2012 ainsi que, le cas échéant, les arriérés.

Programme de la cyber-sécurité

47. En conformité avec la décision de la 7^{ème} AGA, une étude a été faite sur la cyber-sécurité. Ladite étude a abouti à l'élaboration des lignes directrices de politique et de la loi-type et à la préparation d'une feuille de route pour leur mise en œuvre. Le document y relatif a été présenté à l'atelier tenu en Juillet 2011 à Khartoum (Soudan). L'atelier en question a fait des recommandations suivantes:

- a. Le COMESA devrait mettre en place des mesures nécessaires pour assurer le soutien politique à la cyber-sécurité par les Etats membres, afin d'en améliorer la visibilité et l'allocation de l'assistance financière et technique pour mise en œuvre.
- b. Le Secrétariat du COMESA et les États membres devraient mettre en place des capacités institutionnelles pour faciliter la mise en œuvre du programme de cyber-sécurité, telles que des laboratoires d'accréditation et d'essais et des CIRT nationaux et régionaux. La formation des CIRT devrait se concentrer sur l'exploitation des cours avancés et des méthodologies comme celles du jeu de rôle, des simulations et des animations.

- c. Le Secrétariat du COMESA et les États membres devraient négocier et élaborer un accord de coopération régionale entre États membres sur des questions de cyber-sécurité comme, par exemple, les enquêtes, l'application, la certification numérique et l'échange d'expériences et de meilleures pratiques.
- d. Les États membres du COMESA devraient promouvoir l'établissement d'un cadre de Protection de l'infrastructure d'information essentielle (PIIE), ainsi que le partage de l'infrastructure régionale de cyber-sécurité.
- e. Les États membres devraient entraîner le secteur privé, la société civile et d'autres parties prenantes à jouer un rôle plus actif dans le programme de cyber-sécurité.
- f. Le COMESA devrait élaborer et mettre en œuvre un programme de renforcement des capacités et de sensibilisation sur des aspects de cyber-sécurité à tous les niveaux et avec toutes les parties prenantes, comme les régulateurs des TIC, les services de l'ordre, les institutions judiciaires, les juristes, les experts de la technologie de l'information et les usagers.
- g. Les États membres devraient inclure des aspects de cyber-sécurité dans le curriculum des écoles, des universités et d'autres établissements d'enseignement. En outre, des plates-formes d'apprentissage en ligne, des ressources partagées et des cours en ligne devraient être exploités pour le renforcement des capacités, la sensibilisation et la création d'une culture de cyber-sécurité dans les États membres.
- h. Les États membres devraient adopter et intégrer dans leurs lois des instruments harmonisés ainsi proposés, articulant la politique, la législation et le programme de mise en œuvre au niveau national.
- i. États membres en besoin d'assistance technique devraient demander au COMESA de leur faciliter la mise en place des cadres politiques, juridiques, techniques et institutionnels nécessaires à la cyber-sécurité.
- j. Le COMESA devrait entreprendre une étude d'évaluation complète de l'état de la cyber-sécurité entre États membres, avec objectif de communiquer des stratégies de mise en œuvre, afin d'en assurer le progrès. Les résultats de l'étude seraient présentés à la réunion des ministres responsables des TIC, pour en faciliter l'exécution.
- k. Le COMESA devrait développer des normes de certification numérique régionales harmonisées.
- l. Le COMESA devrait établir un CIRT régionale comme plateforme de collaboration et point de contact régional pour les points focaux nationaux.

- m. Le Secrétariat du COMESA devrait travailler en étroite collaboration avec les partenaires de développement tels que l'EAC, la CEA et d'autres organismes, pour la mise en œuvre de la cyber-sécurité dans la région.
- n. La politique et le projet de loi-type ont été adoptés par la Réunion des Ministres des Infrastructures du COMESA tenue au Swaziland en Septembre 2011.

48. L'atelier avait élaboré une feuille de route qui figure à l'Annexe I

Décisions

49. La 8ème AGA a pris des décisions suivantes :

1. Adoption de la feuille de route de mise en œuvre ;
2. Encouragement des États Membres à accélérer la mise en œuvre de la politique et de la loi-type;
3. Mise en place des CIRT nationaux ;
4. Les régulateurs devront coopérer avec les institutions judiciaires et les assister dans la mise en œuvre de la politique et des lois, pour sensibilisation et renforcement des capacités.

Evaluation de l'état de préparation en ligne et la société de l'information:

50. L'importance d'établir un guichet unique d'information et de données statistiques des TIC est capitale.

51. Le COMESA, l'UIT, la CEA et la CNUCED ont organisé une formation dans le domaine d'étude des ménages et des entreprises des TIC, pour le bénéfice des bureaux centraux des statistiques dans la région. Il existe des indicateurs régionaux qui devraient être présentés aux parties prenantes nationales afin de les inclure dans les indicateurs nationaux et de déterminer l'hôte de la base des données.

52. L'assemblée a examiné la question des statistiques postales et l'importance de leur usage par les régulateurs. En général, ceux-ci ont des difficultés à collecter les statistiques postales. Il a été préconisé que les opérateurs postaux établissent des bases de données statistiques et d'information, à partir desquelles les régulateurs peuvent obtenir ce dont ils ont besoin. Les meilleures pratiques de mesure de la société de l'information ont été examinées. Il a été observé qu'il s'avère nécessaire d'établir une étroite coopération avec les bureaux nationaux des statistiques. Dans des pays comme l'Egypte et l'île Maurice, les bureaux nationaux des statistiques ont inclus quatre ou cinq questions relatives aux TIC dans leurs enquêtes régulières. Il a également été recommandé que des enquêtes spéciales, comme celles relatives à l'accès aux TIC et à l'utilisation des TIC dans les affaires, soient entreprises. Il est même important de faire de telles enquêtes en étroite collaboration avec les bureaux nationaux des statistiques.

Décision

53. La 8ème AGA a décidé que les États membres soient invités à mettre en œuvre la feuille de route et autres décisions pertinentes qui avaient été prises par les précédentes AGA.

Projet des Codes et Adresses postaux

54. Le COMESA et l'UPU étaient convenus de mettre en œuvre un projet de codes et d'adresse postaux, projet qui comprendrait aussi le renforcement des capacités. Les principaux objectifs dudit projet consistent à assister les pays membres par:-

1. La sensibilisation des gouvernements et d'autres parties prenantes sur l'importance des systèmes de codes et adresses postaux, en tant que programme d'infrastructure nationale, et
2. Une formation axée sur la conception des projets nationaux susceptibles de développer et d'accroître l'usage d'adresses géographiques et postales, y compris les codes postaux et les normes postales, et de spécifier des conditions préalables à l'établissement des bases de données postales pour les systèmes d'adresses et de codes postaux.

55. La 8^{ème} AGA a pris acte du progrès dudit projet.

Examen du Programme 2012 de l'ARICEA (*Point 6 de l'ordre du jour*)

56. Le programme de travail a été présenté à l'assemblée. Les principaux domaines du programme concernent la consolidation de l'ARICEA, le renforcement des capacités et le développement de la politique et de la réglementation des TIC.

57. Il a été proposé que l'accord de siège et le processus du choix du pays hôte soient inclus dans le programme de travail.

58. L'assemblée a préconisé l'amélioration de la communication entre les pays membres et le secrétariat intérimaire.

Décision

59. L'assemblée a décidé d'adopter le programme de travail avec amendements proposés.

Examen des lignes directrices de la politique de protection des consommateurs (*Point 7 de l'ordre du jour*).

60. Les lignes directrices de la politique de protection des consommateurs ont été présentées à l'assemblée. Les principaux objectifs en sont :-

- Mise en place d'un ensemble complet de principes, de droits et de meilleures pratiques.
- Protection adéquate des usagers des ITC contre des pratiques préjudiciables à leurs droits en tant que consommateurs des biens et services des TIC
- Habilitation des consommateurs des TIC, grâce à l'accès à l'information nécessaire leur permettant de faire des choix informés et d'exercer leurs droits de manière efficace.
- S'assurer que les droits fondamentaux des consommateurs des biens et services des TIC sont consacrés par une Déclaration de Droits du Consommateur exécutoire ; et

- Reconnaissance des rôles respectifs de la politique, de la réglementation nationale et de la régulation spécifique, tant de la concurrence que du secteur.

61. Il a été proposé que les lignes directives de politique puissent contenir des indicateurs de la qualité de service. Les organisations internationales comme l'UPU et l'UIT ont fixé des indicateurs de performance concernant la qualité de service. Les opérateurs ont remis en cause la logique d'appliquer les mêmes indicateurs de performance aux zones rurales et aux milieux urbains. Les indicateurs nationaux de la qualité de service doivent être appliqués aux zones urbaines et rurales, afin de s'assurer qu'une qualité de service acceptable est fournie à tous les clients.

62. Les personnes handicapées sont également prises en compte dans les lignes directrices de la politique. Cependant, lesdites lignes directrices ne couvrent pas suffisamment les services postaux. L'UPU a accepté d'apporter des contributions à la politique. Les pays pourraient avoir besoin de plus de temps pour faire des commentaires à cet effet.

Recommandations

63. Il a été recommandé ainsi :-

- i. Les pays devraient envoyer leurs commentaires sur les lignes directrices de la politique avant ou le 30 août 2012;
- ii. Le consultant inclura les commentaires ainsi reçus des pays dans les lignes directrices de la politique; et
- iii. Les lignes directrices de la politique modifiées figurant à l'Annexe II ont été recommandées pour adoption.

Examen du rapport de l'atelier sur la migration numérique (*Point 8 de l'ordre du jour*)

64. Le rapport a été présenté à l'assemblée. Les principales recommandations de l'atelier sur la migration numérique avaient été les suivantes:-

- i. Que la feuille de route de mise en œuvre de la migration numérique du COMESA soit recommandée pour l'adoption par les organes décideurs du COMESA;
- ii. Que la date de la migration numérique pour la région du COMESA soit le mois de décembre 2013 ; tandis que celle de l'interruption de l'analogique soit le mois d'avril 2014;
- iii. Que le Secrétariat du COMESA facilite et surveille la mise en œuvre de la feuille de route par les États membres;
- iv. Que le processus de migration numérique soit coordonné au niveau tripartite (COMESA, EAC et SADC), afin de l'harmoniser et d'en maximiser la valeur économique;
- v. Que les États membres choisissent la norme DVB-T2 pour la distribution du signal, pour éviter le dumping de l'équipement aux normes anciennes dans la région;

- vi. Que les États membres soient invités à faire une évaluation économique du dividende numérique et sa contribution au PIB national;
- vii. Que le Secrétariat du COMESA élabore un cadre multilatéral de coordination du spectre, de manière à résoudre des problèmes transfrontaliers;
- viii. Que des programmes de renforcement des capacités soient développés et mis en œuvre pour les décideurs, les régulateurs et les prestataires de services.
- ix. Que les États membres soient encouragés à autoriser plus d'un distributeur de signaux.
- x. Développer et adopter des spécifications régionales de STB pour protéger les consommateurs contre les pratiques déloyales.

65. L'assemblée a examiné le rapport. Les pays ont présenté leurs rapports verbaux sur l'état de mise en œuvre du processus de migration numérique. Il a été convenu que la prochaine réunion du Comité exécutif devrait recevoir le rapport complet sur la mise en œuvre de la migration numérique.

Recommandation

66. L'assemblée a recommandé que la feuille de route de mise œuvre qui figure à l'Annexe III soit adoptée.

Examen du rapport sur la formation des régulateurs postaux (*Point 9 de l'ordre du jour*)

67. Le rapport susmentionné a été présenté à l'assemblée. Les principales recommandations de ladite formation étaient les suivantes:-

- i. Les États membres étaient invités à réviser et à mettre à jour leurs politiques et lois postales;
- ii. Les États membres étaient invités à établir des organes de régulation postale autonomes, au cas où ceux-ci n'existaient pas, et à renforcer ceux déjà en existence;
- iii. Des études du marché devraient être entreprises aux niveaux national et régional, avec le concours des organisations régionales comme le COMESA. De telles études devraient assister dans l'élaboration des plans stratégiques du secteur postal tout en soulignant, entre autres, la contribution de ce secteur au PIB du pays;
- iv. Les États membres étaient priés d'élaborer une politique et une réglementation claires du service postal universel, d'établir un fonds du service postal universel et de mettre en place un mécanisme pour s'assurer que le secteur postal en bénéficie;
- v. Les pays étaient priés de mettre en place des bases de données et d'établir des unités des statistiques des services postaux au sein du gouvernement, de l'opérateur et du régulateur;

- vi. Les pays étaient invités à entrer en partenariats avec l'UPU, l'UPAP et d'autres organisations régionales pour bénéficier de diverses initiatives et plans de développement comme le PIDEP;
- vii. Reconnaissance l'importance de la qualité de service dans le développement du secteur postal, surtout compte tenu de l'introduction du lien entre de la qualité de service et les frais terminaux et son possible impact négatif sur les pays en développement. Les pays du COMESA étaient invités à coopérer et à coordonner leurs efforts pour le renforcement des capacités dans la gestion de la qualité de service;
- viii. Le COMESA devrait aider les Etats membres à élaborer des règles de comptabilité analytique et de tarification applicables au secteur postal, y compris la méthode de calcul des coûts nets USO et autres coûts;
- ix. Développer des systèmes de codes postaux et d'adresses physiques en collaboration avec la cartographie de SIG et établir des bases de données et d'information appropriées.

68. L'assemblée a examiné le rapport. Les questions discutées comprenaient le système de code postal et d'adresse, l'accès aux services universels, la tarification, le calcul des coûts des services postaux et la qualité de service et son importance lorsque le nouveau système des frais terminaux entrera en vigueur. L'UIT a proposé que la méthodologie utilisée pour le calcul des coûts des services des télécommunications puisse également être appliquée aux services postaux et a promis, en conséquence, de rendre assistance à cet effet.

Décisions

69. Des décisions suivantes ont été prises par la 8^{ème} AGA :-
- i. Le COMESA devrait élaborer des lignes directrices pour un système de comptabilité analytique et de règlements; et
 - ii. L'assemblée a adopté les recommandations l'atelier de formation et a prié les pays de les mettre en œuvre.

Examen de la feuille de route pour la qualité de service des Services postaux (*Point 10 de l'ordre du jour*)

70. La feuille de route pour la qualité de service a été présentée à l'assemblée. L'objectif principal du projet de la qualité de service est d'améliorer la qualité de service offerte par les pays dans leurs régions respectives. Les pays membres sont censés réaliser à 80% les normes et cibles de distribution du courrier international de J + 5, fixées par l'UPU, ainsi que leurs normes et cibles de qualité de service pour le courrier national. Le projet a couvert certains opérateurs postaux désignés en Afrique orientale.

71. Il a été précisé que le projet était axé sur la qualité de service pour les produits et services postaux, la mise en œuvre des moyens de mesure, l'appui technologique et l'utilisation de la méthodologie d'amélioration. Le rôle des régulateurs est de contrôler et d'évaluer la mise en œuvre des normes de la qualité de service. Les régulateurs doivent soutenir les services postaux universels, grâce au fonds du service universel. Le

Mozambique et le Lesotho ont participé au projet, du fait qu'ils ont rejoint le projet pour la région de l'Afrique australe.

Décisions

72. Les décisions suivantes ont été prises :-

- i. Les régulateurs devraient contrôler et évaluer la réalisation des normes attendues de la qualité de service, tant pour le courrier national qu'international. A cet effet, les régulateurs pourraient utiliser les résultats de la qualité de service obtenus des organisations internationales et continentales comme l'UPU ;
- ii. Les régulateurs doivent fixer des normes pour la qualité de service nationale des services postaux ; et
- iii. Les régulateurs devraient utiliser le Fonds du service universel pour soutenir la prestation du service universel.

Examen de l'Accord de siège du Secrétariat de l'ARICEA (Point 11 de l'ordre du jour)

73. L'accord, révisé par la division juridique du COMESA, a été présenté à l'assemblée. Il a été éclairci que l'AGA allait faire une recommandation aux ministres responsables des TIC, pour son adoption. L'accord serait édité par un rédacteur juriste. Il serait ensuite examiné par le comité de rédaction juridique du COMESA, et puis par les ministres de la justice. Enfin, le rapport serait présenté au Conseil des ministres du COMESA qui procéderait à la désignation du pays hôte.

74. Toute cette procédure pourrait prendre environ dix-huit mois. Le mécanisme de sélection du pays hôte serait communiqué aux pays, pour permettre à ceux intéressés d'accueillir le secrétariat de soumettre leur demande à cet effet.

Recommandation

75. L'assemblée a recommandé que l'accord de siège qui figure à l'Annexe IV soit adopté.

Etat des finances de l'ARICEA (Point 12 de l'ordre du jour)

76. L'état des finances a été présenté. Il a mis en exergue le montant total inscrit dans le compte en banque, ainsi que les arriérés de contribution. Le relevé des dépenses annuelles a été présenté également. L'ARICEA n'a pas d'actif immobilisé, à l'exception du serveur TI qui a été détruit par l'incendie du bâtiment abritant le Secrétariat du COMESA.

77. Les contributions des membres se sont accumulées et aucun montant n'a été retiré du compte. La décision d'utiliser les contributions de l'ARICEA doit être prise par l'assemblée générale annuelle.

78. L'assemblée a examiné l'état des finances et a, en conséquence, exigé qu'un relevé détaillé indiquant toutes les dépenses des activités de l'Association au courant de l'année soit préparé.

79. Il a été proposé que l'argent soit déposé dans un compte fixe pour que l'ARICEA puisse gagner des intérêts raisonnables.

Décisions

80. Il a été décidé que le Secrétariat procède au changement du compte bancaire actuel en un compte fixe, en vue de gagner quelques intérêts.

81. Un état complet des finances qui comprendrait toutes les dépenses et toutes les recettes de l'ARICEA devrait être préparé et présenté à la prochaine réunion du Comité exécutif.

Exposés sur des questions pertinentes (Point 13 de l'ordre du jour)

Services de transfert monétaire électronique

82. Un exposé sur le projet de transfert monétaire électronique a été fait. L'objectif du projet est d'accorder à tous les citoyens un accès aux services de transfert monétaire électronique efficaces, fiables, sûrs et abordables, par le biais du réseau postal en Afrique et dans le reste du monde.

83. Cependant, ledit projet connaît des contraintes d'ordre technique, opérationnel, commercial et au niveau du marketing, des finances, de comptabilité et de la politique. Les problèmes techniques du projet comprennent le manque d'infrastructure et d'expertise en TI, l'intégration de l'IFS avec d'autres applications, l'inter-connectivité entre les pays et la non-disponibilité de l'énergie électrique, surtout dans des zones rurales.

84. L'assemblée a pris acte du projet.

Mesure de la société de l'information

85. Les objectifs consistent à : contrôler les tendances et les façons de croissance du secteur, référencier le pays, déterminer la contribution des TIC à la croissance économique et au développement social, évaluer l'impact de la politique et de la régulation et donner de la direction à la formulation de la politique et à l'intervention régulatrice. Des indicateurs de différents domaines ont été présentés. L'UIT constitue la principale source des données statistiques.

86. L'assemblée a débattu l'exposé, les données statistiques et la méthodologie de collecte et d'analyse desdites données.

87. L'assemblée a pris acte du contenu de l'exposé.

Questions diverses (Point 14 de l'ordre du jour)

88. Aucun point divers n'a été soulevé.

Adoption du rapport et clôture de la 6^{ème} AGA (Point 15 de l'ordre du jour)

89. Le rapport a été adopté avec amendements.

90. Monsieur Alfred Marisa, Directeur-général adjoint de la POTRAZ, a souligné que l'Ingénieur Sibanda s'est excusé de son absence de la séance de clôture de l'assemblée, à cause des circonstances inattendues intervenues à Harare. Il a rappelé, au nom de

l'Ingénieur Sibanda, qu'il était un grand honneur et privilège d'avoir accueilli l'assemblée ; et que c'était une tradition africaine d'être hospitalier envers ses voisins et ses visiteurs.

91. Assumer la présidence, a-t-il ajouté, était une énorme responsabilité. Il a encouragé les membres de soutenir l'ARICEA et de payer à temps leurs contributions ; car l'ARICEA avait besoin d'avancer et de croître.

92. Monsieur Marisa a souhaité aux participants un bon voyage de retour à domicile et, sur ce, il a déclaré la 8^{ème} AGA officiellement close.

Annexe I.

Feuille de route de la mise en œuvre de la cyber-sécurité

1. Contexte

Depuis 1986, d'importants changements sont intervenus au niveau de la sophistication des cyber-menaces, lorsque le premier cas connu d'un virus d'ordinateur visant à faire la publicité d'un magasin d'informatique à Lahore (Pakistan) a été signalé. Il y a juste quelques années, le développement et la diffusion du maliciel (virus, vers et programmes troyens) était essentiellement pour démontrer les compétences techniques des professionnels de la technologie de l'information (TI). Aujourd'hui, nous faisons face à une nouvelle forme de cyber-crime organisé visant des gains financiers, avec une extension des types de menaces aux diverses plateformes et différents pays. Le spam a évolué pour devenir un moyen de livraison des charges encore plus dangereuses, comme la dissémination des virus, des vers et des programmes troyens qui constituent aujourd'hui un moyen de fraude financière et d'identité, ou de vol du secret commercial en ligne, ainsi que d'autres formes variées de cyber-menaces. Lorsque des menaces à l'infrastructure essentielle des secteurs financier, médical, énergétique, de transport, de télécommunication, de défense et autres sont prises en considération, il est évident que la situation tend à empirer.

L'une des tendances émergentes et plutôt dangereuses est le changement de stratégie par des pirates informatiques, du modèle de commande et de contrôle centralisés des botnets à un modèle de pair-à-pair avec une structure de commande éparse, capable de se propager aux ordinateurs situés dans différents pays. Ceci rend très difficile la localisation géographique de l'origine de ces attaques et, par conséquent, rend également difficile leur identification et leur destruction. Cette stratégie de changement ne vise pas simplement la distribution du spam aux charges plus dangereuses, mais peut être aussi utilisée pour diffuser des matériaux inappropriés, comme la pornographie infantile, sans que les propriétaires des ordinateurs usurpés ne sachent qu'ils accueillent et diffusent de tels contenus.

2. Objectifs

La mission de cette feuille de route est de renforcer la sécurité de l'infrastructure des communications et de l'information des Etats membres du COMESA, par une action proactive et une efficace collaboration.

Les objectifs de la feuille de route sont les suivants:-

- Relever les principaux défis en matière de cyber-sécurité allant de la carence des compétences adéquates à la coordination insuffisante entre les parties prenantes aux niveaux national, régional et mondial ;
- Développer des politiques, des cadres juridiques et de régulation et des lignes directrices de stratégie pertinents et établir un code de conduite en vue d'améliorer la cyber-sécurité;
- Promouvoir et faire observer la conformité aux normes techniques et opérationnelles;
- Identifier des questions techniques qui peuvent être imposées sur des parties prenantes telles que les prestataires de services, les institutions financières, les vendeurs/marchands, et œuvrer vers le renforcement de la confiance et de la fiabilité requises par les usagers et les principales parties prenantes, tant en Afrique que partout ailleurs dans le monde.
- Entreprendre la collecte, l'analyse et la diffusion de l'information relative aux incidents, aux menaces et à la vulnérabilité;
- Etablir des mécanismes de communications efficaces et pertinemment sûrs;
- Promouvoir la coopération et la coordination régionales en matière de cyber-sécurité;
- Faire le suivi des activités entreprises par le RICTSP, afin de promouvoir l'évaluation de l'état de préparation en ligne et la mesure de la société de l'information en Afrique orientale et australe;

- Conscientisation de nature sécuritaire sur l'importance de la cyber-sécurité;
- Partage de meilleures pratiques entre les pays ; et
- Promotion d'une culture de cyber-sécurité à l'échelle nationale et régionale.

3. Défis

Avec la croissance exponentielle de l'internet, l'accroissement de la communication cellulaire, l'utilisation croissante des chaînes électroniques pour le commerce, la gouvernance et les relations et l'usage des TIC dans toutes les formes d'utilités, la sûreté et la résilience des ces chaînes deviennent de plus en plus indispensables. Les fréquences des récentes cyber-attaques et des tentatives d'enfreindre les règles de sécurité de l'infrastructure nationale essentielle de l'information démontrent suffisamment combien fragile est la cyber-sécurité et soulignent la nécessité de protéger les personnes, les biens et les procédures vulnérables.

Les règles et normes du cyberespace sont dans un état de perpétuel changement, cependant que la cyber-insécurité présente de nouveaux défis et dangers. Le nombre croissant des cas de cyber-attaques contre l'infrastructure essentielle de communication par des personnes inconnues et le coût croissant pesant sur les entreprises et les individus dû à la cyber-fraude a souligné la nécessité de mettre en place de robustes cadres de cyber-sécurité et, plus important encore, de promouvoir la coopération internationale en vue de minimiser l'impact des cyber-menaces. En effet, en ce qui concerne la cyber-sécurité, la chaîne mondiale des nations n'est qu'aussi forte que son maillon le plus faible.

L'Afrique est en particulier touchée par ce phénomène, étant donné que depuis 2010, plus de la moitié de 650.000 systèmes infectés dans le monde se trouvent dans des pays en développement. En effet, au cours des dernières années, les pays de la sous-région ont connu de plus en plus des menaces sur des sites des réseaux sociaux, de la sécurité bancaire, des attaques ciblant les usagers, les entreprises et les applications.

La région du COMESA connaît des défis suivants:-

1. Manque de cadre de politique et de réglementation;
2. Manque d'établissement des CIRT nationaux et régionaux ;
3. Taux faibles d'alphabétisation, surtout de conscientisation sur la sécurité de l'internet;
4. Les connaissances et l'expertise en matière de cyber-sécurité;
5. Absence d'organe sécuritaire central d'information pour éduquer les profanes en ce qui concerne la sécurité de l'internet et autres question de cyber-sécurité;
6. Disponibilité et fiabilité de protection abordable des usagers;
7. Les téléchargements de logiciels gratuits n'offrent pas de garanties sur la fonctionnalité et ne donnent pas de support ; et
8. Manque de réseau régional pour la coopération, la protection, d'échange d'information et de la résolution du crime.

4. Tâches

a. Création d'un environnement propice

Les gouvernements doivent élaborer des politiques, des réglementations et des stratégies pour atteindre leurs objectifs du développement et à des fins de sécurité nationale. Ils devraient faciliter des partenariats entre différentes parties prenantes pour promouvoir la circulation de l'information, de l'expertise et des ressources. Les décideurs politiques et les régulateurs ont besoin d'être conscients des dangers relatifs à la modification des données médicales sensibles et des données bancaires ou à l'accès non-autorisé à de tels systèmes. Les législateurs doivent avoir une connaissance de base sur la manière dont les instruments juridiques correspondent aux solutions technologiques existantes. La loi-type de la cyber-sécurité et la politique doivent être utilisées lorsqu'on révisé les politiques et les lois nationales.

Les questions juridiques couvertes par la cyberloi sont les suivantes:-

- Validation de contrats et légalité des transactions électroniques ;
- Signature et paiement en ligne ;
- Protection des consommateurs et cyber-sécurité.
- Droits de propriété intellectuelle ;
- Protection et confidentialité des données ;
- Juridiction, responsabilité et règlement des litiges en ligne ;
- Commerce and fiscalité en ligne ;
- Cyber-crime tels que des crimes informatiques, des crimes d'internet, des données et des dispositifs électroniques.

b. Etablissement des CIRT nationaux

Etablir des CIRT nationaux en tant qu'organe central et fiable qui coordonne des réponses aux incidents de cyber-sécurité, avec des objectifs suivants:-

- ✓ Aptitudes à la gestion des incidents avec responsabilité nationale;
- ✓ Surveillance, avertissement, alerte de l'information ;
- ✓ Renforcement des capacités techniques, juridiques et en matière de politique;
- ✓ Sensibilisation à la cyber-sécurité;
- ✓ Faire des recherches dans le développement des technologies de cyber-sécurité ; et
- ✓ Mettre en place un forum sûr et confidentiel de partage d'information parmi les institutions financières, pour qu'elles répondent à temps à des menaces particulières.

c. Etablissement des CIRT régionaux

Etablir des CIRT régionaux en tant qu'organe central et fiable qui coordonne des réponses aux incidents de cyber-sécurité, avec des objectifs suivants :-

- ✓ Aptitudes à la gestion des incidents avec responsabilité nationale;
- ✓ Surveillance, avertissement, alerte de l'information ;
- ✓ Renforcement des capacités techniques, juridiques et en matière de politique;
- ✓ Sensibilisation à la cyber-sécurité;
- ✓ Faire des recherches dans le développement des technologies de cyber-sécurité ; et
- ✓ Mettre en place un forum sûr et confidentiel de partage d'information parmi les institutions financières, pour qu'elles répondent à temps à des menaces particulières.

d. Renforcement des capacités

Vu le rôle important joué aujourd'hui par les TIC dans la protection de l'infrastructure fondamentale et la prestation des services dans des secteurs comme ceux de la santé, de l'éducation, des finances et du commerce, la connaissance et le savoir-faire concernant les opportunités offertes par un cyberspace sûr et les menaces inhérentes à un cyberspace insécurisé sont vitales à la réalisation des priorités nationales. Des programmes inadéquats et inappropriés de renforcement des capacités dans des principes fondamentaux de technologies et de stratégies de cyber-sécurité pour les ingénieurs, les prestataires de services d'internet et les opérateurs des réseaux et de l'infrastructure des TI pourraient poser de sérieuses menaces dans un environnement où les réseaux et l'hôte sont interconnectés et forment une infrastructure globale sans frontière.

On dit souvent qu'une chaîne est aussi forte que son maillon le plus faible. Dans une ère de connectivité mondiale, il est important que la connectivité s'applique aussi aux connaissances et au savoir-faire.

Les efforts pour promouvoir le renforcement des capacités devraient se focaliser sur ce qui suit:-

- Améliorer, si elles existent déjà, des connaissances générales en cyber-sécurité au profit des décideurs, des usagers et des ingénieurs des TIC ;
- Développer des modèles de gestion de la cyber-sécurité ;
- Développer de meilleures pratiques pour les prestataires des services des communications ;
- Inclure des programmes de cyber-sécurité dans les leçons d'informatique au niveau primaire et secondaire et dans les instituts de l'enseignement tertiaire ;
- Renforcement des capacités et programmes de sensibilisation pour les ressources humaines des institutions du commerce en ligne ;
- Etc.

e. Création d'un cadre de coopération régionale / internationale

La coopération régionale et internationale est indispensable à la promotion d'une culture mondiale de cyber-sécurité. Les pays ne peuvent pas fermer leurs frontières aux cyber-menaces venant de l'extérieur. Les cybercriminels ne sont pas et ne peuvent pas être confinés uniquement à certaines régions géographiques. Les lois et les mesures technologiques ne peuvent plus être limitées par des frontières nationales ou régionales. Les facteurs temporels et spatiaux ne constituent plus d'obstacle au lancement de ces attaques, quel que soit l'emplacement de leurs victimes. Les efforts d'essayer de trouver des solutions à ces défis aux niveaux national ou régional ne sont pas simplement suffisants. Des mesures juridiques et techniques aux niveaux national et régional sont nécessaires, mais pas suffisantes pour relever tous ces défis mondiaux.

Les efforts devraient se focaliser sur des points suivants:-

- Promotion de la collaboration institutionnelle (secteurs public, privé et de la société civile) ;
- Etablissement des structures pour la collecte et le partage d'information;
- Etablissement d'une Commission régionale consultative de cyber-sécurité (CRCC);
- Promotion et encouragement de la participation active à tous les organes internationaux pertinents, les comités, les groupes de travail et les agences multinationales de cyber-sécurité ; et
- Accord de coopération régionale sur la cyber-sécurité: le Secrétariat du COMESA et les Etats membres devraient négocier et conclure un accord de coopération entre les Etats membres en matière de cyber-sécurité. Ex. enquêtes, application, certification numérique et échange des expériences et de meilleures pratiques.

f. Protection des consommateurs

Les gouvernements devraient éduquer le public, les usagers à domicile, les enfants et les petites entreprises en particulier au sujet de l'hygiène du cyber, de la sécurité et de l'éthique de l'informatique.

g. Sécurité dans les nuages

L'informatique de nuage s'avère être une grande menace. Elle évolue très rapidement. D'ici 2014, environ 80% des tous les nouveaux logiciels seront disponibles en formes de services de nuage, avec une croissance annuelle de 30% dans l'entreprise des services de nuage. A ce jour, il y a environ 3 milliards d'utilisateurs de téléphones intelligents. La sous-région du COMESA devrait revoir les commandes actuelles pour assurer l'utilisation optimale des réseaux régionaux et un repositionnement approprié des lignes de communications. Les questions préoccupantes de l'informatique de nuage concernent notamment l'accès, la sécurité, la fiabilité

de la confidentialité, la conformité, la responsabilité et la régulation de l'emplacement des données, ainsi que la voie que celles-ci empruntent.

h. Etablissement d'un Contrôleur régional des autorités de certification

Le rôle du Contrôleur des autorités de certification serait de réguler et d'autoriser les activités des autorités de certification. Ce rôle entraînerait également l'élaboration des normes régionales pour le Contrôleur des autorités de certification.

i. Accord de Coopération régionale sur la cyber-sécurité

Le Secrétariat et les Etats membres du COMESA devraient négocier et conclure un accord de coopération régionale entre les Etats membres en matière de cyber-sécurité. Ex. enquêtes, application, certification numérique et échange d'expériences et de meilleures pratiques.

5. Financement et déficit des ressources

En vue d'exécuter avec succès les actions et programmes émanant de cette Feuille de route de mise en exécution, une attention spéciale devrait être tirée sur des stratégies de mobilisation des ressources internes et externes aux niveaux national et régional, visant la participation des partenaires de coopération et du secteur privé, dans le cadre des initiatives des PPP. Le rôle des partenaires de coopération et des autres parties prenantes est très important.

Les Etats membres devraient être responsables pour la coordination de la mobilisation des ressources en collaboration avec le Secrétariat du COMESA, pour la mise en œuvre de la Feuille de route. Ceci devrait inclure l'assurance d'une allocation équitable et transparente des ressources, ainsi que le contrôle et l'évaluation. La mobilisation des ressources financières devrait inclure :-

- a) Des contributions des Etats membres ;
- b) Des contributions/sponsorats des parties prenantes nationales/industries locales des Etats membres ;
- c) Des contributions des partenaires de coopération bilatéraux/multilatéraux.

6. Contrôle et Evaluation

Les Etats membres devraient mettre sur pied un système de contrôle et d'évaluation qui serait basé sur des indicateurs du secteur convenus avec les parties prenantes pertinentes, comme part de l'élaboration d'une Feuille de route régionale intégrée de mise en œuvre. Des revues consultatives périodiques du secteur devraient faire partie intégrante du processus de mise en œuvre à tous les niveaux. Ceci inclurait la révision générale de la stratégie de mise en œuvre, tant au niveau national que régional, respectivement par les Etats membres et le Secrétariat du COMESA.

Les matrices de contrôler du progrès réalisé par les Etats membres dans la mise en œuvre du cadre législatif et de politique de la cyber-sécurité apparaît à l'**Annexe I**.

7. Plan d'action

Le plan d'action est comme suit:

	Activité	Responsabilité	Période/date	Remarques
1	Révision des politiques aux niveaux nationaux	Etats membres	2011-2012	
2	Révision des réglementations aux niveaux nationaux	Etats membres	2011-2012	
3	Etablissement des CERT nationaux	Etats membres	2011-2012	
4	Etablissement des CERT régionaux	COMESA	2012	
5	Renforcement des capacités et programmes de sensibilisation	COMESA, Pays	Continus	
6	Etablissement de la Commission régionale consultative de cyber-sécurité (CRCC)	COMESA	2012	
7	Accord de coopération régionale sur la cyber-sécurité	COMESA	2012	
8	Protection des consommateurs	Etats membres	2011-2012	
9	Etablissement d'un Contrôleur régional des autorités de certification	COMESA	2013	
10	Etablissement des normes pour le contrôleur régional des autorités de certification	COMESA	2013	
11	Contrôle et révision/évaluation	Etats membres/COMESA	Continus	
12	Financement & Ecart des ressources	Etats membres/COMESA	Continus	

Annexe II

Annexe III

Annexe V

LISTE DES PARTICIPANTS

BURUNDI

Hakizimana Constaque, Chef de service, A.R.CT Bp6702, Bujumbura, Tel: +257 799227907, E-mail: hakizimanac@yahoo.fr

Hageringwe Diomede Jeremie, Technical Director, ICT Regulator, BP 6702, Bujumbura Tel: +25779710793, E-mail: jhageringwe@yahoo.fr

KENYA

Nelly Chepkos Muttai, Assistant Manager, Legal affairs, CCK, P O Box 1448-00800, Nairobi, Tel: +254 703 000, Email: mwathai@cck.go.ke

Hazel K King'uri, Publicity Officer, CCK, P O Box 1448-00800, Nairobi, Tel: +254 703042000, Email: kingori@ck.go.ke

Mwende Wanjiku Njiraini, Acting Assistant Manager/Type Approval, P O Box 1448-00800, Nairobi, Tel: +254 20 4242000

MAURICE

Khodabocus Naushad, Board Director, ICTA, Celicourt St Celicourt Building Port Louis Mauritius, Tel: +230 2501715, Email: focus.design@love.com

Dwarka Trilock, Chairman, ICT Authority, Celicourt Atelne Street, Port Louis Mauritius, Tel: +230 2115332, Email: chairman@icta.mu

RWANDA

Justin Rugondihene, Director of Postal, Media & Internet Affairs, B P 2651 Kigali, Rwanda Tel: +250 783314974, Email: justin.rugondihene@rura.gov.rw

Nothelme Uwintore, Rwanda, Tel: +250 728399356, E-mail: nothelmeuwintore@rura.gov.rw

SOUDAN

Babiker Ibrahim Elturabi, National Telecom Corporation, INTC Tower Buri P O Box 2869, Code 11111, Khartoum Sudan, Tel: +249912397415, Email: elturabi@ntc.gov.sd

UGANDA

Mwesigwa Patrick, Director/Technology and Licensing, Uganda Communications Commission, P O Box 7376, Kampala, Tel: +256 414339000, E-mail: pmwesigwa@ucc.co.ug

ZAMBIE

Margaret Mudenda, Director General, ZICTA, P O Box 36871, Lusaka, Tel: +260 977871712, E-mail: mchalwe@zicta.zm

Brian Mwansa, Licensing Officer – Postal, ZICTA, P O Box 36871, Lusaka, Tel: +260 211 244424, E-mail: bmwansa@zicta.zm

Patrick Mutimushi, Director – Technology and Engineering, ZICTA, P O Box 36871, Lusaka, Tel: +260 211 244431, Email: pmutimunhi@zicta.zm

Katambwa Mwansa, Head – Information & Consumer Protection, ZICTA, P O Box 36871, Lusaka, Tel: +260 211 241236, Email: kmwansa@zicta.zm

Hendrix James Miyoba, ZICTA, P O Box 36871, Great North Road, Lusaka, Tel: +260 977141498, Email: hmiyoba@zicta.zm

ZIMBABWE

Munesushe Munodawafa, Permanent Secretary: Ministry of Transport Communications and Infrastructural Development, Kaguvi Building Zimbabwe, Tel: +263 4 700991

Paul M Nyoni, Ministry of Transport Communications and Infrastructural Development, Kaguvi Building Zimbabwe, Tel: +263 4 700991, E-mail: pmnyoni@gmail.com

[Mr Alfred Marisa, POTRAZ, 30 The Chase Emerald Park, Harare, Tel: + 263 4 333032, E-mail: alfred.marisa@potraz.gov.zw](mailto:alfred.marisa@potraz.gov.zw)

Wellington Parehwa, Ministry of Transport Communications and Infrastructural Development, Kaguvi Building Zimbabwe, Tel: +263 773014284, E-mail: parehwaw@yahoo.com

Admire Murambi, Communications Officer, Ministry of Transport Communications and Infrastructural Development, Kaguvi Building Zimbabwe, Tel: +263 712 789 478, E-mail: amuramani@yahoo.com

Willard Mavhunga, Infrastructure Development Officer, Ministry of Transport Communications and Infrastructural Development, Kaguvi Building Zimbabwe, Tel: +263 4 7500601/2, E-mail: wvhungazz@yahoo.com

Sibonginkosi Muteyiwa, Public Affairs Manager, POTRAZ, 30 The Chase Emerald Park, Harare, Tel: + 263 772 157984, E-mail: muteyiwa@potraz.gov.zw

Matthias Chakanyuka, Broadcasting Authority of Zimbabwe, P O Box CY496 Causeway, Harare, Tel: +263 4 797382-5, E-mail: matthias@baz.co.zw

Kennedy Dewera, Director Postal & Courier Services, POTRAZ, 30 The Chase Emerald Park, Harare, Tel: + 263 4 333032, E-mail: kennedy.dewera@potraz.gov.zw

Nicholas Muzhuzha, Manager Telecommunication Networks & Standards, POTRAZ, 30 The Chase Emerald Park, Harare, Tel: + 263 4 333032, E-mail: nick@potraz.gov.zw

Alois Cleophas Mukwashi, Acting Manager Spectrum Management Services, POTRAZ, 30 The Chase Emerald Park, Harare, Tel: + 263 4 333032, E-mail: alois.mukwashi@potraz.gov.zw

Justin Magwaza, Postal Services Officer, POTRAZ, 30 The Chase Emerald Park, Harare, Tel: + 263 4 333032, E-mail: justin.magwaza@potraz.gov.zw

Lt Col Paradzayi Marovanidze, Signals Directorate Army HQ, P Bag 7720 Causeway, Harare, Tel: 263 4 700347, E-mail: marovanidzeparadzayi@yahoo.com

Major Dominic Nhepera, Army HQ, P Bag 7720, Causeway, Tel: 263 4 701124, E-mail: dominicnhips@live.com

Revai Mukuruba, POTRAZ, 30 The Chase Emerald Park, Harare, Tel: + 263 4 333032, E-mail: Revai.mukuruba@potraz.gov.zw

Luke Madhuyu, Intelligence Officer, Ministry of Home Affairs, P O Box 20 Victoria Falls, Tel: +263 773667183

Lt Col Farai Taruvinga, Army HQ, P Bag 7720 Causeway, Tel: +263 712 236588, E-mail: farai.taruvinga@gmail.com

Maria Ngorima, POTRAZ, 30 The Chase Emerald Park, Harare, Tel: + 263 4 333032, E-mail: maria.ngorima@potraz.gov.zw

Bonnie Mtengwa, POTRAZ, 30 The Chase Emerald Park, Harare, Tel: + 263 4 333032, E-mail: mtengwa@potraz.gov.zw

UNION INTERNATIONALE DES TELECOMMUNICATIONS (UIT)

John Andrew Mpapalika Senior Advisor, P O Box BE792, Belvedere, Harare Tel: +263 772472927, E-mail: john.mpapalika@itu.int

UNION POSTALE UNIVERSELLE (UPU)

Gladys Mutyavaviri, UPU Project Coordinator for Southern and Eastern Africa, 877 Endeavour Crescent Mt Pleasant Business Park, Tel: 263 4 369014/5, E-mail: gmutyavaviri@yahoo.com

COMESA

[Dr Dafalla, PO Box 30051, Lusaka, Tel: + 260 955758555, E-mail: adafalla@comesa.int](mailto:adafalla@comesa.int)

[Lydia Mulenga, P O Box 30051, Lusaka, Tel: +260 211 229732, E-mail: lmulenga@comesa.int](mailto:lmulenga@comesa.int)

INTERPRETES

Paul Kaunda, P O Box 320228 Woodlands Lusaka, Tel: +260 977154715, E-mail: pakaunda@yahoo.co.uk

Freeman Omashashi, Vickstrom International, P O Box GT282 Graniteside, Tel: +263 776 621 365, E-mail: shashifre@yahoo.co.uk

James Jijide, Vickstrom International, P O Box GT282 Graniteside, Tel: +263 772 812010, E-mail: jijide@gmail.com

Kelly Londoni, Vickstrom International, P O Box GT282 Graniteside, Tel: +263 772 394588, E-mail: klonoloni@yahoo.com

John L Kabala, 9 Watemwa Road, Kansenshi, NDOLA, ZAMBIA. Tel: +260 955 717 898, Land phone: +260 212 680 198, E-mail: jklkabala@yahoo.com

CONSULTANT

Charley Lewis, Senior Lecturer Link Centre, Wits University, P O Box 81185 Parkhurst Zizo, South Africa, Tel: +27 835395242, E-mail: charley.lewis@wits.ac.za